



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE FEUX EXTÉRIEURS (Feu de camp et feu d'abattis)

Identification du demandeur :

Nom :	Téléphone :
Adresse :	Municipalité :

Identification du site :

Adresse :	Municipalité où aura lieu le feu extérieur :
Date de l'évènement :	Heure : à

1. Raison du feu extérieur : Fins sociales (exemple : fêtes) Fins utilitaires (exemple : nettoyage)
2. Type de permis : Feu de camp Feu d'abattis
3. Veuillez définir la ou les matière(s) à brûler :
Arbres Branches Broussailles Buches Autres : _____
4. Est-ce que le feu sera gardé constamment sous la surveillance d'une personne majeure jusqu'à l'extinction complète du feu et qui sera aussi responsable du plein contrôle du brasier?
Oui Non
5. Avez-vous, en votre possession et sur les lieux où le feu doit être allumé, l'équipement requis (extincteur, boyaux d'arrosage, etc.) pour combattre un incendie engendré par ce feu?
Oui Non
6. Les amoncellements de combustibles à brûler pour un feu d'abattis sont limités à une hauteur maximale de 2,5 mètres et sur une superficie maximale de 4m². **La hauteur est réduite à 1 mètre et sur une superficie de 1,5 m² pour un feu de camp.**
7. Tout feu d'abattis doit être localisé à une distance minimale de trente mètres (30 m) de tout bâtiment, des lignes de propriété, boisé ou de toutes matières combustibles. **Tout feu de camp doit être localisé à une distance minimale de quinze mètres (15 m) de tout bâtiment et des lignes de propriété et doit être situé à six mètres (6 m) et plus d'une haie, d'un arbuste ou de toute autre matière combustible.**
8. Aucun feu extérieur lors de journées venteuses (Vent maximum permis : 20 km/h).
9. Aucun feu extérieur lors de journées dont l'indice d'assèchement est très élevé ou extrême ou toute autre ordonnance d'interdiction de faire un feu décrétée par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).
10. Il est interdit d'allumer ou d'alimenter tout feu extérieur avec des matières ou éléments notamment des ordures ménagères, liquides inflammables et combustibles, pneus, bardage d'asphalte, produits formés ou contaminés de goudron, plastique, colle, caoutchouc, solvant ainsi que, et de façon non limitative, tout autre objet, produit ou matériau de même nature, sous réserve du respect de tous règlements municipaux, provinciaux, fédéraux et toutes autres normes applicables.
11. S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

En signant la présente demande, je certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont à tous les égards vrais, exacts et complets. De plus, je m'engage à respecter les conditions énumérées dans ce présent permis ainsi que toutes les dispositions relatives aux feux extérieurs en vertu du **Règlement relatif à la prévention incendie** en vigueur dans la municipalité.

En foi de quoi, j'ai signé à _____, le _____ jour de _____
Municipalité Mois et année _____

Signature du requérant(e)

AUTORISATION (À l'usage de l'autorité compétente)

Nom de l'autorité compétente : _____ Municipalité : _____ Date : _____

Demande accordée : Demande refusée : Motif du refus : _____

Signature

Définitions :

«Foyer extérieur» : Un appareil utilisé pour la combustion des combustibles solides qui comprend une cheminée et un âtre munis d'un pare-étincelle, tel un foyer, un poêle ou tout autre appareil du même genre. Aucun permis n'est requis pour ce type de feu extérieur.



«Feu de camp» : Un feu extérieur brûlant sans pare-étincelle, brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Un feu extérieur à caractère privé fait, soit pour éloigner les moustiques, soit pour égayer un pique-nique ou une fête, ou à des fins semblables. Une demande doit être faite à l'aide du formulaire de demande de permis de feux extérieurs pour ce type de feu.



«Feu de joie» : Grand feu à l'extérieur allumé lors de réjouissances publiques, pour une fête populaire ou communautaire ou pour une activité communautaire rassemblant les campeurs d'un terrain de camping organisée par le propriétaire ou le responsable du terrain de camping. Une demande doit être faite à l'aide du formulaire de demande de permis de feux de joie pour ce type de feu.



«Feu d'abattis» : Un feu extérieur brûlant librement ou qui pourrait se propager librement fait à des fins utilitaires, soit pour éliminer des branches, feuilles, broussailles ou petits arbustes ou à des fins semblables. Une demande doit être faite à l'aide du formulaire de demande de permis de feux extérieurs pour ce type de feu.

